



RE

01-22-2003



102343491

Packet No.: 876-006867-US (PAR)

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
Patent and Trademark Office

Tab settings → → →

To the Honorable Commissioner of Patents and Trademarks: Please record the attached original documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies):
Framatome Connectors France

1-16 03

Additional names(s) of conveying party(ies) attached? ☐ Yes ☒ No

3. Nature of conveyance:

- ☐ Assignment ☐ Merger
☐ Security Agreement ☒ Change of Name
☐ Other _____

Execution Date: **January 10, 2003**

2. Name and address of receiving party(ies):

Name: **FCI France**

Internal Address: _____

Street Address: **145, 147 rue Yves Le Coz**

78000 Versailles, France

City: _____ State: _____ ZIP: _____

Additional name(s) & address(es) attached? ☐ Yes ☒ No

4. Application number(s) or patent numbers(s):

If this document is being filed together with a new application, the execution date of the application is: **January 10, 2003**

A. Patent Application No.(s)

B. Patent No.(s)

5,445,542

Additional numbers attached? ☐ Yes ☐ No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name: **Janik Marcovici**

Internal Address: **Perman & Green, LLP**

Street Address: **425 Post Road**

City: **Fairfield** State: **CT** ZIP: **06824**

6. Total number of applications and patents involved: **1**

7. Total fee (37 CFR 3.41):.....\$ **40.00**

☒ Enclosed - Any excess or insufficiency should be credited or debited to deposit account

☐ Authorized to be charged to deposit account

8. Deposit account number:

16-1350

(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

40.00 DP

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

Janik Marcovici

Name of Person Signing

Signature

1/10/03

Date

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: **4**

Mail documents to be recorded with required cover sheet information to:
Commissioner of Patents & Trademarks, Box Assignments

PATENT
REEL: 013663 FRAME: 0411

01/25/2003 LMUELLER 0000042 5445542

01 FC:8021

FRAMATOME CONNECTORS FRANCE*Société Anonyme au capital de F.46 268 725**Siège social : 145 -147, rue Yves Le Coz - 78000 VERSAILLES**552 056 533 R.C.S. VERSAILLES*
******Extrait certifié conforme***PROCÈS-VERBAL****DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE****DU 31 MAI 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf,
le trente et un mai,
à onze heures,

Les actionnaires de la société Framatome Connectors France, société anonyme au capital de F. 46.268.725 divisé en 1 850 749 actions de F. 25 chacune, se sont réunis Tour Framatome, à Courbevoie (92400), chez Framatome Connectors International, en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel CUILHE, Président-directeur général de Framatome Connectors France.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La société BARBIER FRINAULT & ASSOCIES, et la société KPMG AUDIT FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaires aux comptes titulaires, dûment convoqués, sont absentes excusées.

Sont désignés comme scrutateurs Monsieur Philippe ANGLARET qui représente la société FCI et Monsieur Gilbert VIDAL, les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Madame Sophie CHARLES est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du tiers des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met la disposition des Membres de l'Assemblée les documents prévus par la Loi. Il déclare ensuite que les documents relatifs au droit d'information des actionnaires ont été tenus à leur disposition dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 1998,
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe établis au 31 décembre 1998,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre REBARDEAU et de la société Framatome Connectors International,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,

- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil à l'Assemblée,
- Conversion du capital social en euros,
- Augmentation du capital social par incorporation d'une fraction de la prime de fusion et élévation de la valeur nominale des actions,
- Modifications corrélatives des statuts
- Changement de dénomination sociale et modification des statuts
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture du rapport présenté par le Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes. Puis, il s'offre à répondre aux questions des actionnaires.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, relatifs aux opérations et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, approuve lesdits documents, tels qu'ils sont présentés, et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 135 885 365 francs.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination de la société qui devient FCI FRANCE.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 3 des statuts qui devient :

"La dénomination de la société est FCI France"

Le reste sans changement.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'exécuter ou de faire exécuter l'ensemble des formalités de publicité inhérentes aux résolutions qui viennent d'être adoptées.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Extrait certifié conforme
Sophie Charles

Le Président
Michel CUILHE

Secrétaire de

Le Secrétaire
Sophie CHARLES

l'Assemblée et du Conseil d'Administration

Les Scrutateurs

Pour FCI
Philippe ANGLARET

Gilbert VIDAL